

LES THEMES DE L'ECJS EN PREMIERE

En classe de première

« Les institutions, la vie politique et sociale, la nation et sa défense »

Les grandes institutions de la République doivent être comprises dans leur fonctionnement. Il est tout aussi important de les inscrire dans la vie politique et sociale avec laquelle elles s'articulent. L'analyse du rôle et de la nature des partis politiques, des syndicats, des associations diverses d'une part, du vote et des systèmes électoraux d'autre part, est un élément essentiel de la réflexion. Il importe que les différentes formes d'expression dans une démocratie soient présentées : l'élection, le rôle des sondages d'opinion, la pétition, la manifestation, la constitution de réseaux sociaux, etc.

Il est nécessaire également de faire appréhender aux élèves ce que sont aujourd'hui les devoirs et les modalités de la défense nationale pour les citoyens français qui sont également des citoyens européens.

Démarches

Afin de rendre ces thématiques accessibles aux élèves et de susciter leur intérêt, les **entrées concrètes** sont privilégiées, en **s'appuyant notamment sur l'histoire et sur l'actualité**, en organisant éventuellement des **rencontres avec des intervenants**. Les professeurs, qui ont toute leur liberté de choix dans les points d'appuis pour traiter les thèmes proposés, peuvent varier les démarches pédagogiques.

La question de l'information (recherche, mise à distance critique, hiérarchisation des données), enjeu démocratique majeur, incite à développer des **travaux individuels ou collectifs**, en **autonomie accompagnée** et à travailler avec les élèves sur l'usage des Tice et de l'internet. Ces travaux peuvent se mener en liaison avec les professeurs documentalistes.

Plusieurs formes de restitution de travaux des élèves sont envisageables. **Le débat argumenté est à privilégier**. Il est une démarche pédagogique adaptée à l'exercice du jugement, en le mettant explicitement en relation avec le caractère délibératif de la démocratie et le principe du contradictoire dans la justice. Il importe, évidemment, pour lui donner son efficacité pédagogique, de l'ordonner en suivant les étapes de la préparation et de l'information, du débat proprement dit, avec les règles qui l'organisent, de **la synthèse orale ou écrite** qui permet d'en tirer une réflexion.

Dans cet enseignement, les élèves acquièrent des connaissances et mettent en œuvre des **capacités qui peuvent et doivent être évaluées**. L'ECJS aide à maîtriser des savoir-faire généraux et à progresser dans l'acquisition de l'autonomie. Nombre d'activités peuvent être valorisées, constitution d'un dossier de presse, recherche de textes historiques, littéraires et philosophiques, ou de textes de loi, mise en cohérence d'un dossier documentaire, réalisation d'enquêtes ou d'entretiens, préparation d'un argumentaire, prise de parole ordonnée, présentation de petits dossiers, synthèse d'un débat, orale ou écrite, etc. Tout cela peut servir de support à une évaluation.

Les professeurs organisent librement le volume horaire imparti à cet enseignement d'ECJS selon le type d'exercices mis en œuvre. **Le travail en effectif réduit est le plus approprié**, en ce qu'il facilite l'accompagnement des élèves, le suivi des groupes de recherche et les mises en commun de travaux. Les programmes présentent pour chaque thème différentes situations d'études, qui sont au choix des professeurs selon les groupes de travail.

Thème 1 (obligatoire) : Les institutions de la République

Objectifs

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. » À l'image des autres États démocratiques, elle assure la garantie des libertés fondamentales et la protection contre l'arbitraire, la séparation des pouvoirs, le pluralisme politique et social.

La Vème République est un régime original reposant sur la prééminence du président de la République élu au suffrage universel direct pour cinq ans et ne pouvant gouverner que grâce au soutien d'une majorité parlementaire à l'Assemblée nationale pendant la même durée.

La Constitution est la loi suprême de la République. Elle institue les pouvoirs et organise l'articulation du pouvoir exécutif (le président de la République et le Gouvernement) et du Parlement (Assemblée nationale et Sénat). Toutes les lois doivent être conformes à la Constitution et aux principes démocratiques qu'elle protège, sous le contrôle du Conseil constitutionnel.

Si la France est un État unitaire, les lois de décentralisation ont conféré des responsabilités nouvelles aux collectivités territoriales (communes, départements, régions) qui contribuent à l'équilibre des pouvoirs. Sa participation à l'Union européenne implique la prise en compte du droit communautaire dans l'édiction des règles nationales.

Mise en œuvre : sujets proposés

- **N°1** – Le Président de la République française peut-il mener sa politique sans entraves ?
- **N°2** – La séparation des pouvoirs est-elle assurée en France comme dans les autres démocraties occidentales ?
- **N°3** – Le Conseil Constitutionnel n'est-il pas en train d'imposer un gouvernement des juges ?
- **N°4** – Le Sénat en France a-t-il encore une utilité ?
- **N°5** – La décentralisation du pouvoir a-t-elle mis fin à l'égalité de traitement des élèves au sein de l'Education nationale ?
- **N°6** – Le Président de la République française est-il au dessus des lois ?
- **N°7** – Les députés français ont-ils perdu le pouvoir législatif ?

Thème 2 (au choix) : La représentation et la démocratie d'opinion

Objectifs

La République française est un régime représentatif. À des degrés divers, de la nation à la commune, le peuple est appelé à élire ses représentants (président de la République, députés, conseillers municipaux). Les procédures électorales ne concernent pas seulement la sphère politique, mais la société civile dans son ensemble, puisqu'elles accompagnent le monde du travail (élections professionnelles) aussi bien que les activités associatives (syndicats, amicales, etc.).

Le vote est ainsi un moyen d'expression qui permet de faire connaître, par le moyen d'un scrutin, une « volonté générale ». Celle-ci peut concerner le peuple dans sa globalité ou seulement les membres d'une collectivité ou d'une association. Les décisions qui en résultent ont un caractère de légalité et, au nom du principe majoritaire, représentent indistinctement l'ensemble de ceux qui y ont pris part.

Moment crucial des pratiques et du débat politique, le vote traduit l'état d'une « opinion publique ». Celle-ci se manifeste de diverses manières : presse écrite ou orale (radio, télévision), pétitions, manifestations, enquêtes et sondages. La vie démocratique est désormais rythmée par les scrutins électoraux et par les enquêtes d'opinion. Cette combinaison d'une démocratie électorale et d'une démocratie d'opinion produit des effets sur les pratiques politiques et invite à en comprendre les logiques sous-jacentes.

Mise en œuvre : sujets proposés

- N°1 – Le vote est-il le reflet exact de l'opinion publique ?
- N°2 – Les sondages sont-ils un atout pour la démocratie ?
- N°3 – Dans quelle mesure les gouvernants tiennent-ils compte de l'opinion des gouvernés ?
- N°4 – Les médias font-ils l'opinion publique ?
- N°5 – Les élus sont-ils représentatifs des choix politiques de la population française ?
- N°6 – Les syndicats représentent-ils correctement les salariés en France ?
- N°7 – Doit-on consulter les populations locales pour tout projet d'implantation d'une infrastructure publique ?

Thème 3 (au choix) : L'engagement politique et social

Objectifs

L'exercice de la citoyenneté ne se réduit pas à la seule participation électorale. Dans une démocratie, les modes d'engagement sont divers.

Les partis politiques sont le moyen privilégié de l'organisation de la démocratie et leur pluralité est une condition de sa réalité. Ils ont pour objectif de conquérir et d'exercer le pouvoir et il est important d'en analyser les fonctions, les modes de constitution interne et les évolutions contemporaines dans le système politique français.

Les partis se distinguent des autres formes d'organisation sociale qui visent à influencer le pouvoir politique sans chercher à l'exercer. Les syndicats, qui défendent les intérêts matériels et moraux de leurs mandants, sont les acteurs principaux de la démocratie sociale.

À côté de ces formes d'engagement, d'autres se manifestent autour des questions d'ordre social, culturel ou civique, à travers des associations, des coordinations, des réseaux sur l'internet, avec de nouveaux modes d'action collective articulés des mobilisations à différentes échelles.

Mise en œuvre : sujets proposés

- N°1 – Les sans logement ont-ils raison d'occuper les logements inoccupés ?
- N°2 – Les écologistes ont-ils raison de faucher les champs d'OGM ?
- N°3 – Est-ce aux Resto du cœur de prendre en charge une partie de la pauvreté en France ?
- N°4 – Le militantisme est-il encore possible dans une société individualiste ?
- N°5 – Les partis d'extrême droite sont-ils des partis comme les autres ?
- N°6 – Les primaires sont-elles une bonne procédure pour choisir les candidats aux élections ?
- N°7 – Les mouvements féministes et homosexuels ont-ils réussi à faire évoluer les sociétés occidentales ?

Thème 4 (obligatoire) : La nation, sa défense et la sécurité nationale

Objectifs

La défense nationale connaît depuis la fin des années 1980 des évolutions considérables en réponse aux évolutions du monde qui changent les conditions de la paix comme de la guerre.

- La suspension de la conscription, la professionnalisation des armées, la sophistication et les coûts croissants des équipements supposent d'établir de nouveaux rapports entre citoyens, défense et sécurité nationale.

- L'organisation de la défense ne se limite plus au seul cadre national ; au nom de traités multilatéraux ou d'accords, en particulier européens, la France participe à de multiples opérations extérieures de sécurité internationale.

- Face à des menaces multiformes qui s'affranchissent des frontières, les clivages traditionnels entre guerre et paix, entre défense extérieure et sécurité intérieure, s'estompent.

Mise en œuvre : sujets proposés

- N°1 – Est-il juste que l'armée française intervienne à l'extérieur de ses frontières ?
- N°2 – Faut-il instaurer un service civil « volontaire » d'un an à tous les jeunes français ?
- N°3 – La lutte contre le terrorisme peut-elle justifier des lois d'exceptions ?
- N°4 – Les femmes ont-elles toute leur place dans les armées au même titre que les hommes ?
- N°5 – La France a-t-elle bien fait de réintégrer le commandement intégré de l'OTAN ?
- N°6 – La suppression du service militaire en 1997 a-t-elle été une bonne chose ?
- N°7 – Faut-il interdire la possession de l'arme nucléaire aux pays qui en sont dépourvus ?

